

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 FÉVRIER 2022

**L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 17 février**, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune d'ENDOUFIELLE, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 10 février 2022

Présents : Francis LARROQUE, M. Frédéric PAQUIN Julien DÉLIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Nadine FIERLEJ, Jeanne-Marie RECH, Nicolas PANAVILLE, Jocelyne TRIAES, Éric ARIÈS, Francis IDRAC, Martine ROQUIGNY, Jean-Luc DUPOUX, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Marc VERDIÉ, Bernard TANCOGNE, Claire NICOLAS, Jacques BIGNEBAT, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Denis PÉTRUS, Gérard PAUL, Claudine DANEZAN, Muriel ABADIE<sup>1</sup>, Janine BARIOULET-LAHIRLE et Georges BELOU

Procurations :

- 1- Philippe DAGUES-BIÉ, a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 2- Mohammed EL HAMMOUMI a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 3- Delphine COLLIN a donné procuration à Jean-Marc VERDIÉ
- 4- Josianne DELTEIL a donné procuration à Julien DÉLIX
- 5- Jean-Sébastien KLEIN-MEYER a donné procuration à Muriel ABADIE

Excusés : Philippe DAGUES-BIÉ, Mohammed EL HAMMOUMI, Delphine COLLIN, Marylin VIDAL, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE, Josianne DELTEIL et Jean-Sébastien KLEIN-MEYER

Absents : Lucien DOLAGBENU et Fabienne VITRICE

Suppléance : Jean-Claude DAROLLES excusé et suppléé par Éric ARIÈS

A été nommé secrétaire : Yannick NINARD

Mme Pascale TERRASSON, maire de la commune d'ENDOUFIELLE, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie Mme TERRASSON et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

M. Yannick NINARD est nommé secrétaire de séance.

---

<sup>1</sup> Mme ABADIE est arrivée à 18 h 51 et a participé aux votes des délibérations à partir de la n° 009 relative au débat sur les orientations budgétaires.

# ORDRE DU JOUR

## DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

<b>1</b>	<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>AFFAIRES GÉNÉRALES .....</b>	<b>4</b>
3.1	Délibération n° 001 - Mise en œuvre de la protection fonctionnelle .....	4
3.2	Délibération n° 002 - Caserne du SDIS 32 : convention de servitude pour la réalisation de travaux électriques dans le cadre de la construction .....	5
<b>4</b>	<b>FONCTIONNEMENT INTERNE .....</b>	<b>5</b>
4.1	Délibération n° 003 - SICTOM Est de MAUVEZIN (syndicat mixte fermé) : élection d'un nouveau représentant de la commune de CASTILLON-SAVÈS .....	5
4.2	Délibération n° 004 - Gers Numérique : approbation de la modification des statuts	7
4.3	Délibération n° 005 - SMAGV MANÉO : approbation de la modification des statuts	7
4.4	Délibération n° 006 - SMGALT : approbation de la modification des statuts .....	7
4.5	Délibération n° 007 - SPL AREC Occitanie : adoption du rapport d'activités triennal 2019 - 2021 .....	8
<b>5</b>	<b>FINANCES .....</b>	<b>8</b>
5.1	Délibération n° 008 - Budget principal : autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 .....	8
5.2	Délibération n° 009 - Adoption du rapport sur les orientations budgétaires 2022....	9
5.3	Délibération n° 010 - Budget principal : subvention de fonctionnement 2022 au budget ÉPIC Office de tourisme .....	9
5.4	Délibération n° 011 - Budget principal : subventions de fonctionnement 2022 au budget CIAS et au budget annexe SAAD .....	9
5.5	Délibération n° 012 - Convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement 2022 à l'association « Accueil Partage Initiative en Gascogne » (API en Gascogne) .....	10
5.6	Délibération n° 013 - Convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement 2022 à l'association « Claude Ninard » .....	11
5.7	Délibération n° 014 - Convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement 2022 à l'École de Musique de la Gascogne Toulousaine .....	11
5.8	Délibération n° 015 - Convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement 2022 à l'Office Intercommunal du Sport de la Gascogne Toulousaine .....	12

<b>6</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>12</b>
6.1	Délibération n° 016 - Débat relatif à la protection sociale complémentaire .....	12
6.2	Délibération n° 017 - Modification du tableau des emplois .....	12
6.3	Délibération n° 018 - Rapport 2021 sur l'égalité Femmes-Hommes .....	13
<b>7</b>	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b> .....	<b>13</b>
7.1	Délibération n° 019 - Délégation du droit de préemption urbain à l'EPFO sur PUJAUDRAN (complément de la délibération n° 11022021-18) .....	13
7.2	Délibération n° 020 - Contrat de relance du logement sur FONTENILLES .....	13
<b>8</b>	<b>COOPÉRATION TERRITORIALE</b> .....	<b>14</b>
8.1	Délibération n° 021 - Convention territoriale globale (CTG) : lancement d'une étude "Hébergement Jeunes" à l'ISLE-JOURDAIN.....	14
8.2	Délibération n° 022 - Actualisation du plan de financement pour les travaux du multi accueil de FONTENILLES .....	14
<b>9</b>	<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b> .....	<b>15</b>
9.1	Délibération n° 023 - ZAE Pont Peyrin 3 : demande de subvention à la région Occitanie dans le cadre du dispositif Occitanie Zone Économique (OZE) .....	15
9.2	Délibération n° 024 - ZAE Pont Peyrin 3 : demande de subvention LEADER pour l'aménagement de cheminements doux et d'une coulée verte dans le cadre de l'extension de la ZAE Pont Peyrin.....	15
9.3	Délibération n° 025 - ZAE Pont Peyrin : vente d'une partie de la parcelle CO 525 à la FONCIÈRE CHABRIÈRES (Groupement Les Mousquetaires).....	16
9.4	Délibération n° 026 - ZAE de l'Espèche : attribution du lot n° 7 à la SAS PROMIDI .....	16
<b>10</b>	<b>SERVICES TECHNIQUES</b> .....	<b>17</b>
10.1	Délibération n° 027 - Bâtiment du siège de la CCGT : réalisation de travaux de rénovation énergétique - Approbation du plan de financement prévisionnel.....	17
10.2	Délibération n° 028 - Bâtiment de l'Annexe : agrandissement de la salle de réunions et isolation thermique et phonique - Approbation du plan de financement prévisionnel .....	18
<b>11</b>	<b>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</b> .....	<b>18</b>
11.1	Questions diverses .....	18
11.2	Informations diverses .....	18

# NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

## 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021.

## 2 DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le Conseil communautaire prend acte des décisions à l'unanimité.

## 3 AFFAIRES GÉNÉRALES

### 3.1 Délibération n° 001 - Mise en œuvre de la protection fonctionnelle<sup>2</sup>

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité<sup>3</sup> d'instituer le droit à la protection fonctionnelle pour M. Patrick DUBOSC du fait que celui-ci a été mis en cause pendant l'exercice de ses fonctions.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	27
Excusés	8
Absents :	2
Procurations :	4

#### **Vote**

Favorables :	28
Défavorables :	0
Abstentions :	3
Non votants :	0

<sup>2</sup> Conformément à la loi n° 2000 – 647 du 10 juillet 2000, la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 (articles L 2123-34 et 2123-35 alinéa 1 et 2 du code général des collectivités territoriales) et la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Engagement et proximité » relatives à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, **l'assureur prend en charge la protection des élus lorsqu'ils font l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de leurs fonctions**, à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard des élus.

<sup>3</sup> L'article L. 2121-20 du CGCT précise que « les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés ». C'est donc la notion de « suffrage exprimé » qui exclut de comptabiliser le nombre de personnes qui se sont abstenues ou qui n'ont pas pris part au vote.

**Une délibération est ainsi acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.**

### 3.2 Délibération n° 002 - Caserne du SDIS 32 : convention de servitude pour la réalisation de travaux électriques dans le cadre de la construction

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle BL 436 au profit d'ENEDIS et d'autoriser le président à signer la convention afférente à cette servitude.

Nombre de conseillers : 37  
Conseillers en exercice : 37  
Présents : 27  
Excusés : 8  
Absents : 2  
Procurations : 4

#### Vote

Favorables : 31  
Défavorables : 0  
Abstentions : 0  
Non votants : 0

## 4 FONCTIONNEMENT INTERNE

### 4.1 Délibération n° 003 - SICTOM Est de MAUVEZIN (syndicat mixte fermé) : élection d'un nouveau représentant de la commune de CASTILLON-SAVÈS

Conformément à l'article L5711-1 du CGCT, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'élire M. Nicolas FERRER comme nouveau représentant de la commune de CASTILLON-SAVÈS au sein du comité syndical à la place de M. Michaël LECLERCQ,
- de valider les 28 délégués titulaires ci-après pour représenter la CCGT au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Est (SICTOM Est) :

Communes	Délégués
AURADÉ	M. Lilian CASONATO
	M. Jean-Jacques BALMISSE
BEAUPUY	Mme Céline LABORIE-FULCHIC
	M. Jean-Louis BÉRARD
CASTILLON-SAVÈS	M. Nicolas FERRER
	M. Thierry IDRAC
CLERMONT-SAVÈS	M. Ghislain FAURE
	Mme Fabienne BOUÉ

ENDOUFIELLE	Mme Pascale TERRASSON
	M. Philippe MONTEIL
FONTENILLES	Mme Jocelyne TRIAES
	M. Fabrice MEYER
FRÉGOUVILLE	M. Éric ARIÈS
	M. Florian DUPOUX
L'ISLE-JOURDAIN	M. Patrick DUBOSC
	Mme Martine ROQUIGNY
LIAS	M. Gérard PAUL
	M. François LAPORTE
MARESTAING	M. Éric SANVICENTE
	M. Guillaume ROUX
MONFERRAN-SAVÈS	M. Raymond LABORDE
	M. Fabien LÈCHES
PUJAUDRAN	M. René PÉRIN
	M. Rémy BRISARD
RAZENGUES	M. Sébastien GARCES
	M. Benoît TAICLET
SÉGOUFIELLE	M. Frédéric VERGÉ
	M. Georges ZAMPARUTTI

- de charger le président de notifier cette délibération au président du SICTOM Est de MAUVEZIN,
- d'autoriser le président à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 37  
 Conseillers en exercice : 37  
 Présents : 27  
 Excusés : 8  
 Absents : 2  
 Procurations : 4

**Vote**

Favorables : 31  
 Défavorables : 0  
 Abstentions : 0  
 Non votants : 0

#### 4.2 Délibération n° 004 - Gers Numérique : approbation de la modification des statuts

Le Conseil communautaire décide à la majorité :

- d'approuver la modification des statuts du syndicat mixte ouvert telle que décrite ci-dessus et conformément à l'annexe jointe à la délibération,
- d'adhérer au socle commun proposé par Gers numérique,
- de donner délégation au président de la CCGT pour signer tout acte relatif à la présente délibération qui sera notifiée au président du syndicat mixte ouvert.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	27
Excusés :	8
Absents :	2
Procurations :	4

##### **Vote**

Favorables :	28
Défavorables :	1
Abstentions :	2
Non votants :	0

#### 4.3 Délibération n° 005 - SMAGV MANÉO<sup>4</sup> : approbation de la modification des statuts

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts du syndicat mixte fermé pour l'accueil des gens du voyage MANÉO telle que décrite ci-dessus et conformément à l'annexe jointe à la délibération.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	27
Excusés :	8
Absents :	2
Procurations :	4

##### **Vote**

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

#### 4.4 Délibération n° 006 - SMGALT<sup>5</sup> : approbation de la modification des statuts

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la régularisation du titre des statuts du syndicat en « Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch » (SMGALT),

<sup>4</sup> SMAGV MANÉO : syndicat mixte fermé pour l'accueil des gens du voyage MANÉO

<sup>5</sup> SMGALT : syndicat mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch

- d'approuver l'augmentation du périmètre d'adhésion de la communauté de communes du Volvestre aux communes de CARBONNE (85 ), MONTAUX (6), et RIEUX-VOLVESTRE (10 %),
- d'approuver l'actualisation pour les communautés de communes Cœur de Garonne et du Volvestre, des territoires listés dans « Pour tout ou partie du territoire des communes de : »,
- d'approuver la modification des statuts modifiés en conséquence, joints en annexe de la délibération,
- d'autoriser le président de la CCGT à signer tous les documents afférents à cette décision.

Nombre de conseillers : 37  
 Conseillers en exercice : 37  
 Présents : 27  
 Excusés : 8  
 Absents : 2  
 Procurations : 4

**Vote**

Favorables : 31  
 Défavorables : 0  
 Abstentions : 0  
 Non votants : 0

**4.5 Délibération n° 007 - SPL AREC Occitanie<sup>6</sup> : adoption du rapport d'activités triennal 2019 - 2021**

Le Conseil communautaire prend acte du rapport d'activité triennal 2019 - 2021 de la SPL AREC Occitanie tel que présenté dans l'annexe jointe à la délibération.

**5 FINANCES**

**5.1 Délibération n° 008 - Budget principal : autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Article	Fonction	Libellé	Montant
2031	110	Étude rénovation chauffage siège	5 500.00
2051	90	Module complémentaire observatoire économique	2 160.00
2188	422	Divers Jeunesse	500.00
2188	412	Aménagement vestiaire stade Frégouville	4 000.00
2317	112	Aménagement accessibilité MJC	20 000.00
2317	412	Travaux stade Frégouville	12 000.00
<b>TOTAL</b>			<b>44 160,00</b>

<sup>6</sup> SPL AREC Occitanie : Société publique locale « Agence Régionale de l'Énergie et du Climat Occitanie »



Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	27
Excusés	8
Absents :	2
Procurations :	4

**Vote**

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

**5.2 Délibération n° 009<sup>7</sup> - Adoption du rapport sur les orientations budgétaires 2022**

Le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires basé sur le rapport sur les orientations budgétaires et la synthèse de ce dernier (jointes en annexes de la délibération)

**5.3 Délibération n° 010 - Budget principal : subvention de fonctionnement 2022 au budget ÉPIC Office de tourisme**

*Mme TERRASSON et M. IDRAC quittent la salle afin de ne pas prendre part au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2022, de 112 265 €.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	7
Absents :	2
Procurations :	5

**Vote**

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

**5.4 Délibération n° 011 - Budget principal : subventions de fonctionnement 2022 au budget CIAS<sup>8</sup> et au budget annexe SAAD<sup>9</sup>**

*MM. IDRAC et BELOU quittent la salle afin de ne pas prendre part au vote.  
M. TOUNTEVICH, ayant la procuration de M. EL HAMMOUMI, ne participe pas au vote.  
M. VERDIÉ, ayant la procuration de Mme COLLIN, ne participe pas au vote.  
M. DÉLIX, ayant la procuration de Mme DELTEIL, ne participe pas au vote.*

<sup>7</sup> Présence de Mme ABADIE à compter de la délibération n° 009

<sup>8</sup> CIAS : centre intercommunal d'action sociale

<sup>9</sup> SAAD : service d'aide et d'accompagnement à domicile

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2022 pour le CIAS d'un montant de 4 322 € et pour le budget annexe SAAD d'un montant de 70 000 €.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	7
Absents :	2
Procurations :	5

**Vote**

Favorables :	28
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

**5.5 Délibération n° 012 - Convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement 2022 à l'association « Accueil Partage Initiative en Gascogne » (API en Gascogne)**

*Mme BONNET et M. IDRAC quittent la salle afin de ne pas prendre part au vote.*

*M. ARIES, suppléant de M. DAROLLES, ne participe pas au vote.*

*M. TOUNTEVICH, ayant la procuration de M. EL HAMMOUMI, ne participe pas au vote.*

*M. VERDIÉ, ayant la procuration de Mme COLLIN, ne participe pas au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 956 798 € à API en Gascogne pour 2022,
- que le montant prévu au budget 2022 soit de 964 997,30 € (afin de tenir compte du solde n - 1 (10 %) et des éventuels reliquats n - 1, soit 917 498,30 € pour les compétences Petite Enfance / Enfance / Jeunesse et 47 499 € pour la gestion de la Maison France Service,
- d'autoriser le président à signer la convention de partenariat jointe en annexe de la délibération.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	7
Absents :	2
Procurations :	5

**Vote**

Favorables :	28
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 5.6 Délibération n° 013 - Convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement 2022 à l'association « Claude Ninard »

*MM. NINARD et PAUL quittent la salle afin de ne pas prendre part au vote.  
M. ARIES, suppléant de M. DAROLLES, ne participe pas au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement de 190 000 € à l'association « Claude NINARD » pour l'année 2022 et d'autoriser le président à signer la convention de partenariat jointe en annexe de la délibération.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	7
Absents :	2
Procurations :	5

### **Vote**

Favorables :	30
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 5.7 Délibération n° 014 - Convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement 2022 à l'École de Musique de la Gascogne Toulousaine

*MM. LONGO et PAQUIN quittent la salle afin de ne pas prendre part au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 145 630 € à l'école de musique de la Gascogne Toulousaine pour l'année 2022,
- que le montant prévu au budget 2022 soit de 144 317 € (afin de tenir compte du solde n - 1 (10 %) et des éventuels reliquats n - 1,
- d'autoriser le président à signer la convention jointe en annexe de la délibération.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	7
Absents :	2
Procurations :	5

### **Vote**

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 5.8 Délibération n° 015 - Convention de partenariat et attribution d'une subvention de fonctionnement 2022 à l'Office Intercommunal du Sport de la Gascogne Toulousaine

*Mme NICOLAS, MM. LONGO, PAQUIN et VERDIÉ quittent la salle afin de ne pas prendre part au vote.*

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement de 65 000 € à l'OIS pour l'année 2022 et d'autoriser le président à signer une convention de partenariat jointe en annexe de la délibération.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	7
Absents :	2
Procurations :	5

### **Vote**

Favorables :	29
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 6 RESSOURCES HUMAINES

### 6.1 Délibération n° 016 - Débat relatif à la protection sociale complémentaire

Le Conseil communautaire prend acte du débat sur la protection sociale complémentaire.

### 6.2 Délibération n° 017 - Modification du tableau des emplois

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité la création, à compter du 01/02/2022, d'un emploi permanent au cadre d'emplois des adjoints d'animation, à temps non complet, 6,17 h hebdomadaire pour exercer les fonctions d'animatrice ALAE Isle-Jourdain.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	7
Absents :	2
Procurations :	5

### **Vote**

Favorables :	33
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

### 6.3 Délibération n° 018 - Rapport 2021 sur l'égalité Femmes-Hommes

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport 2021 sur l'égalité Femmes - Hommes joint en annexe de la délibération.

## 7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 7.1 Délibération n° 019 - Délégation du droit de préemption urbain à l'EPFO sur PUJAUDRAN (complément de la délibération n° 11022021-18)

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'annuler la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de PUJAUDRAN à l'intérieur du périmètre de la convention signée le 31 janvier 2022 entre l'EPFO, la commune de PUJAUDRAN et la Communauté de communes sur le secteur de l'Aouilleron ;
- de déléguer à l'Établissement Public Foncier d'Occitanie l'exercice du droit de préemption urbain à l'intérieur du périmètre précité et annexé aux présentes ;
- de donner tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour procéder aux notifications et aux formalités de publicité nécessaires afin de rendre applicable le droit de préemption urbain sur les secteurs nouvellement concernés ;
- d'autoriser le président à signer tout acte et document afférant à ces dossiers.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	7
Absents :	2
Procurations :	5

#### **Vote**

Favorables :	33
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

### 7.2 Délibération n° 020 - Contrat de relance du logement sur FONTENILLES

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le projet de contrat de relance du logement pour la commune de FONTENILLES et d'autoriser le président à signer tout acte et document afférant à ce dossier.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	7
Absents :	2
Procurations :	5

**Vote**

Favorables :	33
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

**8 COOPÉRATION TERRITORIALE****8.1 Délibération n° 021 - Convention territoriale globale (CTG) :  
lancement d'une étude "Hébergement Jeunes" à l'ISLE-JOURDAIN**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de lancer la démarche de diagnostic auprès de l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (Urhaj) pour un montant de 15 750 € TTC,
- de solliciter auprès des services de la CAF du Gers une subvention d'un montant de 9 450 €,
- d'inscrire la dépense au budget primitif 2022 du budget principal,
- de donner pouvoir au président pour signer les documents relatifs à la présente délibération.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	7
Absents :	2
Procurations :	5

**Vote**

Favorables :	33
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

**8.2 Délibération n° 022 - Actualisation du plan de financement pour les  
travaux du multi accueil de FONTENILLES**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté dans l'exposé qui précède pour la réalisation de travaux de rénovation et extension du multi accueil de FONTENILLES pour un montant 1 038 699 € hors taxes,
- de solliciter l'État, participant à ce plan de financement au titre de la DETR, les subventions correspondantes,
- de solliciter la CAF du Gers, participant à ce plan de financement, les subventions correspondantes,
- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2022.

Nombre de conseillers :	37
-------------------------	----

Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	7
Absents :	2
Procurations :	5

**Vote**

Favorables :	33
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 9 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 9.1 Délibération n° 023 - ZAE Pont Peyrin 3 : demande de subvention à la région Occitanie dans le cadre du dispositif Occitanie Zone Économique (OZE)

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- adopter l'opération et le plan de financement prévisionnel ;
- solliciter auprès de la région Occitanie une subvention de 144 617 € ;
- autoriser le président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et au projet susvisé ;
- donner délégation au président pour constituer et déposer le dossier de demande de subventions auprès de la région Occitanie.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	7
Absents :	2
Procurations :	5

**Vote**

Favorables :	33
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

### 9.2 Délibération n° 024 - ZAE Pont Peyrin 3 : demande de subvention LEADER pour l'aménagement de cheminements doux et d'une coulée verte dans le cadre de l'extension de la ZAE Pont Peyrin

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter l'opération et le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter auprès du PETR Pays Portes de Gascogne une aide au titre du programme LEADER d'un montant de 100 000 € ;
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et au projet susvisé ;

- de donner délégation au président pour constituer et déposer le dossier de demande de subventions auprès du PETR Pays Portes de Gascogne.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	7
Absents :	2
Procurations :	5

**Vote**

Favorables :	33
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

**9.3 Délibération n° 025 - ZAE Pont Peyrin : vente d'une partie de la parcelle CO 525 à la FONCIÈRE CHABRIÈRES (Groupement Les Mousquetaires)**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le projet de vente à la FONCIÈRE CHABRIÈRES pour la réalisation du projet de centre auto exposé ci-dessus ;
- de donner son accord pour échanger sans soulte 656 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle CO 525 appartenant à la CCGT contre 656 m<sup>2</sup> d'emprise de voirie à prélever sur la parcelle cadastrée CO 526 appartenant à la FONCIÈRE CHABRIÈRES ;
- de donner son accord pour vendre 1 969 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle CO 525 à la FONCIÈRE CHABRIÈRES au prix de 65 € HT / m<sup>2</sup>, soit un prix de vente total de 127 985 € HT ;
- d'autoriser le président à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	7
Absents :	2
Procurations :	5

**Vote**

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	2
Non votants :	0

**9.4 Délibération n° 026 - ZAE de L'Espèche : attribution du lot n° 7 à la SAS PROMIDI**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider la proposition du comité de sélection ZAE d'attribuer le lot n° 7 de la ZAE de L'Espèche à la SAS PROMIDI ;
- de donner son accord pour vendre le lot n° 7 de la ZAE de L'Espèche à la SAS PROMIDI au prix de 100 240 € HT, pour réaliser le projet détaillé ci-dessus ;



- d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	7
Absents :	2
Procurations :	5

**Vote**

Favorables :	33
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 10 SERVICES TECHNIQUES

### 10.1 Délibération n° 027 - Bâtiment du siège de la CCGT : réalisation de travaux de rénovation énergétique - Approbation du plan de financement prévisionnel

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement présenté dans l'exposé qui précède pour la réalisation de travaux de remplacement du système actuel par l'installation d'une climatisation réversible type VRF et d'une régulation pour un montant de 61 567,50 € hors taxes,
- de solliciter l'État, participant à ce plan de financement au titre de la DETR, les subventions correspondantes,
- de solliciter le département du Gers, participant à ce plan de financement, les subventions correspondantes,
- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2022.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés	7
Absents :	2
Procurations :	5

**Vote**

Favorables :	33
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 10.2 Délibération n° 028 - Bâtiment de l'Annexe : agrandissement de la salle de réunions et isolation thermique et phonique - Approbation du plan de financement prévisionnel

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement présenté dans l'exposé qui précède pour la réalisation de travaux d'agrandissement de la salle de réunion et de renforcement de l'isolation thermique et phonique pour un montant de 171 000 € hors taxes,
- de solliciter l'État, participant à ce plan de financement au titre de la DETR, les subventions correspondantes,
- de solliciter le Département, participant à ce plan de financement, les subventions correspondantes,
- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2022.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Présents :	28
Excusés :	7
Absents :	2
Procurations :	5

### Vote

Favorables :	33
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

## 11 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### 11.1 Questions diverses

M. BIZARD regrette que le débat sur la protection sociale complémentaire n'ait pas suscité d'interventions d'élus.

Mme SOUKRI-CARAYOL précise qu'un diaporama explicatif était joint à la note de synthèse. Ce dernier mettait en évidence le dispositif existant au sein de la CCGT depuis 2013. Une délibération sera proposée au prochain conseil communautaire pour donner mandat au centre de gestion du Gers pour le lancement d'un appel public à concurrence visant à conclure une convention de participation collective pour le risque santé auprès d'un organisme de santé. Cette délibération n'engagera pas la collectivité mais permettra de comparer les modes de financement du risque santé.

### 11.2 Informations diverses

M. LONGO rappelle la réunion du lundi 21/02/2022 relative à la relecture du DOO<sup>10</sup> (volet juridique) du SCoT de Gascogne.

M. PAUL indique que la mairie n'a pas reçu le lien qui devait être envoyé.

M. LONGO répond qu'il va vérifier.

<sup>10</sup> DOO : document d'orientation et d'objectifs

Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 24 mars 2022, à 18 h30, à AURADÉ

La séance est levée à 20 h 05.

Ce compte-rendu a été affiché le 23/02/2022.

**Le Président,**



**Francis IDRAC**